

temps voulu pour solder la balance, elles auraient pu offrir un prix plus élevé.

L'hon. M. BALLANTYNE: Mon honorable ami croit-il que ses clients auraient offert davantage si nous leur avions donné plus de temps?

M. FRIPP: Je suis porté à croire qu'ils l'auraient fait, car je crois qu'ils étaient disposés à offrir un prix plus élevé. Ce ne sont pas toutes les compagnies d'Ottawa qui pourraient prélever \$100,000 en dix jours. Cette compagnie est responsable. En face de la dépréciation du cuivre, de l'acier et du fer dans ces navires, la compagnie a jugé à propos...

M. McMASTER: Très mal à propos.

M. FRIPP: ...d'essayer de se défaire du contrat, car il ne pouvait être qu'une cause de perte pour elle. Les premières soumissions étaient pour paiement comptant, 10 p. 100 comptant, et le reste sur livraison. Je dois dire en justice pour le ministre qu'il était très désireux d'obtenir le prix le plus élevé qu'il put, espérant, sans doute, que cette compagnie du Nouveau-Brunswick pourrait payer les \$135,000. De fait, elle n'a payé que \$20,000, et il est probable que ces navires lui reviendront; mais personne ne doit le lui reprocher, car la compagnie du Nouveau-Brunswick avait sans doute dit qu'elle était en position, financièrement, de remplir son contrat.

M. PEDLOW: Avait-on spécifié aucun temps à la compagnie pour solder la balance?

L'hon. M. BALLANTYNE: Je viens précisément de répondre à cette question.

M. PEDLOW: Quand la vente a-t-elle été faite?

L'hon. M. BALLANTYNE: A la fin de décembre dernier.

M. GORDON: Le temps de Noël.

M. BUREAU: L'intention du ministre peut avoir été très bonne, mais je crois que les conséquences en sont très mauvaises. Le résultat en est que cette compagnie a ces deux sous-marins et tout l'acier qu'elle veut, tandis que le ministre a encore le *Niobé* dans le bassin de radoub. Pourquoi? Parce que l'acier a baissé de valeur, et le *Niobé* est déprécié par le fait même.

L'hon. M. BALLANTYNE: Quelle différence cela fait-il, puis-je demander à mon honorable ami?

M. BUREAU: Voici cette différence. Si vous mettez le *Niobé* à l'enchère au-

jourd'hui, vous n'en obtiendriez pas \$20,000, et vous auriez vendu les deux sous-marins et le *Niobé* pour moins de \$40,000.

L'hon. M. BALLANTYNE: Je poserais une question légale à mon honorable ami. Si une compagnie comme celle-ci, solvable, achète le *Niobé* et les sous-marins pour \$135,000 et signe de bonne foi un contrat avec le Dominion du Canada, quelle différence cela fait-il que l'acier monte de 50 p. 100 ou qu'il baisse d'autant? Le contrat lie de droit et nous nous procurerons un bon avocat comme mon honorable ami pour les faire payer ce qu'ils ont acheté.

M. BUREAU: Ce n'est pas une question légale. C'est une question de finance, sur laquelle mon honorable ami devrait être bien mieux renseigné que je ne le suis moi-même. J'affirme que si la compagnie de laminerie du Nouveau-Brunswick vaut autant que mon honorable ami le dit, elle devrait être en mesure de prélever \$135,000 tout aussi facilement que peuvent le faire les clients de l'honorable député d'Ottawa (M. Fripp). Ces derniers ont pu offrir \$100,000, argent sonnante. Au pied levé, j'ai l'impression que cette maison ne possède réellement aucun actif. Les actionnaires peuvent avoir une grande réputation mais n'être pas responsable personnellement. Si cette dernière hypothèse est fondée, et si cette compagnie n'a pas d'actif réel, mon honorable ami n'aura d'autre garantie que le *Niobé* et s'il vend celui-ci \$10,000, il se trouve à perdre \$70,000, si l'on tient compte de ce qu'il aurait pu en obtenir, s'il avait accepté la soumission des clients de mon honorable ami d'Ottawa (M. Fripp). La compagnie peut être solvable. J'ignore ce que son actif représente ou qui en est le gérant; mais à l'homme d'affaires ordinaire le fait se présente ainsi: d'après la déclaration du ministre, les deux sous-marins coûtent un millions de dollars. Or, si leur valeur a diminué même de 50 p. 100, ils valent \$500,000, et si elle est tombée de 90 p. 100, ils valent encore \$100,000. L'homme d'affaires ordinaire serait porté à dire que cette compagnie cherche à subtiliser au moins \$100,000 valant d'un bien de l'Etat et déclare qu'elle n'acquittera pas le résidu payable sur le prix convenu. J'ignore comment cela apparaît à mon honorable ami, mais voici une compagnie d'une bonne réputation qui va se laisser traîner devant les cours de justice plutôt que de payer le résidu du prix d'achat. Elle possède ces deux sous-marins qui ont peut-être perdu de leur valeur primitive. Je ne dis